

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DIX JUILLET (10/07/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : 18

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : 12

Mme Stéphanie GAYET (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Marie-Line DESCAMPS (représentée par Monsieur Jean-Christophe THIERS), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT ABSENTS** : 3

M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

07 – 10 juillet 2025

### ***7. Convention de mandat – Projet de réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux rues Nowak et adjacentes avec le SDE 82***

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe THIERS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de mandat établie pour le projet d'éclairage public lié aux travaux d'enfouissement des réseaux rues Nowak et adjacentes à Moissac par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne, et ses missions,

**Vu** l'enveloppe prévisionnelle travaux affectée à ce projet de 17 000,00 € HT.

**Vu** la rémunération du SDE 82 pour la conduite de ces travaux est de 3,5 % du montant HT de l'opération définie à l'article 1 de la convention, conformément à la décision du Comité Syndical du 29 mars 2002 relative aux taux de maîtrise d'œuvre, soit sur la base de l'enveloppe prévisionnelle, la somme de 595,00 € HT,

**Considérant** que cette opération pourra bénéficier d'une subvention de 13 %, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux. En résumé, la commune peut prétendre à une participation de 13 % du SDE 82,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**MANDATE** le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) pour la réalisation du projet d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux des rues Nowak et adjacentes à Moissac dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux affectée à ce projet est de 17. 000,00 € HT. La rémunération du mandataire s'élève à 3,50 % du montant HT des travaux soit 595,00 € HT. L'enveloppe financière globale est donc de 21.000,00 € TTC, TVA et rémunérations du mandataire incluses.

**APPROUVE** la convention de mandat établie par le SDE 82,

**APPROUVE** la rémunération du SDE 82 pour la conduite de ces travaux, à hauteur de 3,5 % du montant HT des travaux, soit sur la base de l'enveloppe prévisionnelle, la somme de 595,00€ HT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat, ainsi que les pièces s'y rapportant,

**DIT** que les frais de maîtrise d'œuvre sont inclus, et que l'opération pourra bénéficier d'une subvention d'un montant de 13 %, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de mandat.

Pour copie conforme  
Moissac, le 15 juillet 2025



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES